

RAPPORT du 6^e JURY de VAE du CDEC

Titres de niveau 6 « Responsable en management des organisations » (RMO) et niveau 7 « Manager d'unité fonctionnelle et opérationnelle » (MUFO).

Le présent rapport fait suite au jury d'examen qui s'est déroulé au CDEC du 5 au 7 décembre 2022.

Ce document vise à présenter les principaux constats, les enseignements majeurs et les préconisations concrètes permettant d'une part aux futurs candidats de se préparer dans les meilleures conditions, d'autre part à informer les référents VAE de Défense Mobilité qui accompagnent les candidats dans cette démarche individuelle.

1 - Le jury

Tenant compte de la fin du régime dérogatoire, un format à 5 membres titulaires a été retenu¹. 4 des titulaires appartenaient au CDEC et dans un esprit de partage de l'expérience, un officier de l'ENSOA, tout nouvel organisme certificateur², a été convié à prendre part à ce jury. En raison d'un fort renouvellement du collège formé, pas moins de 4 officiers féminins ont pris part au jury, tous les membres étant d'active.

2 – Le profil des candidats

16 candidats se sont présentés devant le jury en distanciel (par visioconférence, connexion Intradef sécurisée) dont un à partir de la Nouvelle-Calédonie.

Si 11 candidatures ont bénéficié d'une procédure de recevabilité dite « simplifiée » (allègement rédactionnel), 5 ont été étudiées en démarche classique (complète), ce qui représente une nouvelle hausse notable avec 43,75 % des cas concernés contre 33 % lors de la précédente session de jury tenue en juin 2022.

Il en va de même pour le nombre de RMO qui atteint un niveau jamais observé sur les 3 dernières années avec 31,25 % des demandes³.

	Niv.6 RMO	Niv.7 MUFO	Total
Classique	5 candidats / 31,25 %	2 candidats / 12,5 %	7 candidats / 43,75 %
Simplifiée	0 candidat / 0 %	9 candidats / 56,25 %	9 candidats / 56,25 %
Total	5 candidats / 31,25 %	11 candidats / 68,75 %	

Egalement, le panel de candidats se signale par sa diversité relativement inhabituelle : bien que demeure une forte représentation des officiers⁴ avec le maintien d'une forte population de lieutenants-colonels (6 soit 37,5 %), dans le détail, à signaler, la présence de 1 officier breveté, de 4 officiers d'ores et déjà rayés des contrôles, de 1 contractuel du MINARM et de 1 postulant féminin parmi les candidats. En outre, 2 candidats relevaient de la spécialité aviation légère de l'armée de Terre et 1 de la BSPP, des parcours de spécialistes très peu présents sur les précédents exercices.

Systématiquement interrogés sur l'objectif à atteindre derrière l'obtention des titres présentés, bien que le but d'une reconversion professionnelle à consolider ou à préparer demeure prégnant, plusieurs candidats ont fait part au jury de leur volonté d'effectuer un exercice d'introspection ou ont tout simplement exprimé leur objectif de satisfaction personnelle pour une réussite à un niveau de qualification largement plus élevé que celui qui était le leur en début de carrière.

¹ La composition était la suivante : un président (représentant le commandant de l'organismes certificateur CDEC), deux membres du collège « professionnel » (professionnel en exercice dans les forces armées et choisi parmi les titulaires de la certification) et deux membres du collège « formateur » (cadre chargé de la formation de la spécialité concernée au sein de l'OC). A noter, un remplaçant a été désigné et a pu prendre part à l'ensemble des réunions préparatoires. Le pôle soutien VAE (PSV) du CMFP a assuré comme précédemment le secrétariat du jury.

² Porteur de la certification professionnelle de niveau 5 Assistant en management opérationnel (AMO) qui se situe juste au niveau inférieur au RMO.

³ Habituellement, le nombre de RMO est marginal (1 à 2 dossiers en commission).

⁴ Pour 2 sous-officiers dont 1 major et 1 adjudant-chef.

3 – Bilan de la validation des acquis

In fine, après délibération du jury, **5 candidats n'obtiennent qu'une validation partielle des acquis**⁵. Ce qui représente tout de même 31 % des dossiers étudiés, un niveau historique.

En dépit de la bienveillance du jury, il n'a en effet pas été possible dans les temps impartis de parer à des faiblesses structurelles de dossiers ou de « rectifier le tir » face à des candidats ne s'étant pas suffisamment approprié le cadre de l'exercice demandé. Cela étant, ces échecs relatifs, bien que regrettables, permettront de **rappeler qu'il n'est pas question ici de simples formalités alors que le RMO et le MUFO font figures de certifications professionnelles très appréciées et très recherchées**⁶. De la même manière, **le CDEC met une nouvelle fois en garde les candidats contre toute velléité de simple réappropriation de livrets déjà certifiés** et qui ne constitue pas la panacée.

Si, en théorie, l'ensemble des candidats était accompagné, en réalité, **des difficultés de nature diverses pour effectuer l'ensemble du parcours ont été exprimées a minima pour 1/3 des candidats**. Une situation relative préoccupante, d'autant que **des cas non-conformes sur la présentation adoptée par les livrets 2 par rapport aux attendus de base ont été mis en évidence d'emblée** : mobilisation d'un seul récit utilisé pour l'ensemble des blocs de compétence, absence de récit pour un bloc, défaut de renvoi des récits à des blocs en particuliers, réalisation de moins d'une vingtaine de pages pour la validation d'une procédure complète.

En ce qui concerne la composition des livrets 2, **certain candidats n'ont pas hésité à nourrir leur récit en intégrant fort à propos des diagrammes fonctionnels, des captures d'écran illustrant leurs propos..., ce choix semble bien plus judicieux que de proposer de multiples annexes tellement éloignées des préoccupations qu'elles seront à peine regardées**⁷. Eu égard au temps consacré par les candidats pour réunir cette documentation, cela est navrant. Il est en sus à noter que le jury comprend parfaitement la nécessité de préserver des informations sensibles. Dans d'autres cas, telles que les affectations en milieu international, il est entendu que le candidat ne pourra procéder à la récupération de l'ensemble de la documentation spécifique.

Pour ce qui est de l'évaluation de la langue anglaise, les titres RMO et MUFO jouissent d'une reconnaissance européenne. De plus, **les descriptifs de ces titres font spécifiquement mention des compétences à s'exprimer dans cette langue** qu'il s'agisse du cadre d'une présentation ou de l'exploitation d'un projet⁸. L'évaluation par le jury ne comportant pas de mise en situation, **il n'est pas acceptable que le candidat ne fournisse pas un minimum d'effort en la matière** pour produire des phrases simples ou s'étonne de cette demande formulée par le jury, avec au préalable une phrase de transition et d'avertissement sur cet attendu.

En outre, **globalement le niveau relatif des dossiers semblait moins élevé que précédemment**, un grand nombre de récits étant caractérisé plus ou moins fortement par les éléments cités ci-après : un manque d'appropriation réel des candidats (récit trop impersonnel, pas d'illustrations concrètes), des digressions sans forcément de rapport direct avec les exigences de l'exercice d'évaluation, une **approche très technique et procédurière ôtant ou gommant a minima toute approche managériale emprunte d'humanité, surtout l'absence de relation directe des développements avec les items de la grille du référentiel pourtant accessibles aux candidats. Plus pénalisant, les différences concernant les options choisies par les candidats à l'obtention du**

⁵ 4 candidats devront procéder à une nouvelle validation pour 2 blocs de compétence. 1 candidat manque de justesse l'attribution de 1 bloc.

⁶ Avec une quarantaine d'études de dossiers par an par VAE en dépit d'un nombre déjà élevé de bénéficiaires par voie formative, ces deux titres contribuent à faire du CDEC, non seulement l'organisme certificateur le plus important du MINARM mais également celui qui, jusqu'à présent, étudie le plus de dossiers par cette voie.

⁷ Les pièces ont vocation à éclairer spécifiquement le jury sur les points de compétence. A cet égard, insérer sans objectif précis la totalité de ses notations ou des témoignages de satisfaction reçus n'apportera pas de plus-value à la prise en compte du dossier du candidat. Au contraire, il pourra être interprété comme relevant d'un manque de discernement de la part du candidat et pourra provoquer l'agacement du jury.

⁸ RMO item 2.6 Communication ascendante, descendante et transverse, « prendre la parole, éventuellement en anglais lors des réunions ».

MUFO

- item 2. Piloter et coordonner les activités. B2 A4. "Organisation et optimisation de la performance". Diagnostic, analyse, amélioration continue, utilisation des outils de mesure et de *reporting* (1 à 2 pages). « a élaboré, y compris en langue anglaise, un projet global et a judicieusement identifié et coordonné les participants en tenant compte de leur expertise métier ».

- item 3. Encadrer le personnel et optimiser la mise en œuvre de ses compétences professionnelles. B3 A4. "Intégration des principes de la responsabilité globale à la gestion des relations sociales". Prise en compte des risques psycho-sociaux : utilisation d'une cartographie des risques professionnels et d'un plan de prévention avec outils et indicateurs institutionnels (1 à 2 pages). « a présenté un débriefing complet et structuré de la situation de sinistre, permettant un retour d'expérience utile pour les interventions futures, y compris en langue anglaise ».

RMO ne semblent pas vraiment avoir été correctement perçues, ce qui a soulevé les interrogations du jury (40% des cas)⁹. D'autant qu'encore une fois, un outil d'auto-évaluation existe à présent.

De ce fait, alors que la durée établie d'un entretien oral en procédure simplifiée est fixée à 30 min, peu après réception des dossiers et à l'issue d'une première évaluation rapide de l'ensemble des dossiers, le président du jury a sollicité un aménagement de 15 min supplémentaires pour la quasi-totalité des dossiers présentés sous ce format.

Il apparaît donc la **nécessité de mieux coordonner en amont la préparation à la rédaction des livrets et aux entretiens oraux avec les référents de Défense Mobilité qui bénéficieront d'un dialogue renforcé, en dehors de la traditionnelle communication des procès-verbaux. Pour l'ensemble des candidats, la mise en place d'un outil d'auto-évaluation déjà en ligne sur le site du CDEC permet également d'emblée aux intéressés de mieux se situer dans leurs futures démarches.**

Néanmoins, il appartient au final aux candidats de mettre en relief leur positionnement de manager en allant puiser dans toute la diversité et la richesse de l'expérience acquise, y compris extra-professionnelle. A cet égard, un minimum de préparation à l'entretien oral est indispensable afin de garantir la capacité à rebondir sur les points non observés ou les doutes raisonnables du jury.

⁹ Dans ce cadre, il est rappelé que les 2 options peuvent également être présentées concomitamment. Pour autant, sans base écrite pour cette partie et en l'absence d'un dossier solide pour les 3 blocs de compétence commune (qui constituent la base d'études de certains acquis), il sera particulièrement difficile sinon impossible de procéder à un changement d'option en cours d'évaluation